



Mieux vaut signer qu'être désolé

**SI VOTRE SIGNATURE NE FIGURE PAS SUR
VOTRE CARTE VISA® ET QU'ELLE SE RETROUVE
EN MAUVAISES MAINS, N'IMPORTE QUI PEUT
UTILISER VOTRE CARTE.**

Lorsque vous présentez une carte Visa signée pour faire un paiement, le marchand peut vérifier que vous êtes bien le titulaire légitime de la carte en comparant votre signature sur le reçu de vente à celle de la carte.

Écrire « voir pièce d'identité » sur le panneau de signature de votre carte Visa ne correspond pas à une signature valide. De plus, il est plus facile pour un fraudeur d'utiliser votre carte car il n'a pas besoin de contrefaire votre signature.

Si la carte n'est pas signée ou qu'elle est signée « voir pièce d'identité », le marchand doit :

- **s'assurer** que la carte est signée avant de terminer la vente;
- **vous demander** une pièce d'identité officielle;
- **comparer** la signature de la pièce d'identité à celle qui figure sur la carte et le reçu de vente.

**Pour votre protection,
signez votre carte avec
votre signature maintenant.**



Conseils pour vous aider à contrer la fraude par carte falsifiée :

- **Protégez vos cartes comme s'il s'agissait d'argent comptant** - Ne les laissez pas à des endroits facilement accessibles aux criminels.
- **Surveillez votre carte pendant le traitement de la transaction** - Méfiez-vous des caissiers qui passent votre carte dans plus d'un lecteur. Cela pourrait indiquer qu'ils saisissent l'information de la bande magnétique de votre carte afin d'en fabriquer une copie falsifiée, pratique appelée « écrémage ».
- **Posez des questions** - Si vous constatez qu'un caissier passe votre carte dans plus d'un lecteur, demandez-lui pourquoi il procède ainsi. Il y a des raisons légitimes de passer une carte dans plus d'un lecteur, comme le fait que la caisse enregistreuse du marchand ne soit pas reliée à son terminal d'autorisation au point de vente. Toutefois, il est préférable de poser des questions sur les pratiques d'un marchand si l'on a des doutes.
- **Assurez-vous de reprendre immédiatement votre carte après chaque achat** - L'une des façons les plus faciles d'obtenir les données de votre carte de crédit consiste à voler votre carte de crédit.
- **Vérifiez vos relevés de compte et les montants de vos achats** - Signalez immédiatement à votre institution financière toute transaction que vous ne reconnaissez pas. Il est alors pratique d'avoir conservé ses reçus.
- **Vérifiez votre carte au moment où on vous la retourne** - Assurez-vous que la carte que vous avez remise au caissier est bien celle qu'il vous retourne et qu'elle n'a pas été modifiée.
- **Signez le verso de votre nouvelle carte dès réception** - Détruisez les cartes que vous ne voulez plus utiliser, de manière à ce que personne d'autre ne puisse s'en servir.
- **Faites une liste de toutes vos cartes et de leurs numéros et conservez-la en lieu sûr** - Cette information est utile lorsqu'on doit déclarer une carte perdue ou volée.
- **Signalez immédiatement toute carte perdue ou volée à votre institution financière émettrice** - Le plus tôt votre institution financière sera informée de la perte ou du vol de votre carte, le plus tôt elle pourra bloquer le compte.
- **Signalez les possibilités de fraude à Phonebusters** - au **1-888-495-8501** ou en ligne à l'adresse **www.sedde.ca**.

Visitez **www.visa.ca/securiteavecvisa** pour obtenir plus d'information sur les cartes falsifiées et d'autres types de fraude par carte de crédit, et savoir comment jouer un rôle dans la protection de vos renseignements.



^{MC} Marque de commerce de Visa International Service Association; Visa Canada est un usager licencié.

® Marque déposée de Visa International Service Association; Visa Canada est un usager licencié.